

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le 14 mai 2019, à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, situé au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, se tiendra une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure n° DM-04-2019 au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements

Monsieur Dominique De Santis, propriétaire, soumet cette demande concernant la construction d'un garage isolé projeté sur la propriété sise au 141, rang de la Grande-Barbue, portant le numéro de lot 1 593 905, pour lequel la hauteur totale excèderait la norme maximale prescrite au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements.

Nature et effet de la demande :

L'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel de type garage isolé, d'une hauteur totale de 7,37 mètres, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt la hauteur maximale pour ce type de bâtiment à 5,5 mètres, **ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 1,87 mètre** sur la norme actuellement en vigueur.

Le tout, tel qu'illustré aux plans de construction préparés par PlanImage, datés de décembre 2018 et portant les numéros de plans G-14A et ND-18069.

Donné à Saint-Césaire, ce 18 avril 2019.

M^e Isabelle François, avocate
Directrice générale et Greffière
